

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2021

Présents : M Michel MARESCOT - M Michel DABOUT - Mme Sophie DIERRE – M Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Catherine LEFEBVRE - M David MARES - Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Didier PAPELOUX - M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Corinne DROUEN donne pouvoir à Mme Sophie DIERRE - Mme Anne JOSEPH donne pouvoir à Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY – M Germain LELARGE donne pouvoir à M Michel MARESCOT - M Olivier PAPAZIAN donne pouvoir à M Vincent VANDERSTUYF.

A été désignée en qualité de secrétaire : Mme Sophie DIERRE.

Informations du Maire :

- Remerciements
- Confortement de la falaise : Information du Conseil de la signature d'un bon de commande de BURGEAP d'un montant de 12 000€ pour la mise à jour du dossier de l'étude d'impact du Dossier d'Autorisation Unique.

1) Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie : modification du règlement de collecte des déchets Ménagers et Assimilés des ménages et des professionnels

Cela concerne :

- La collecte des déchets après occupation des terrains privés ou publics : Mise à disposition des bacs de 660 litres Ordures Ménagères et Emballages fera l'objet, sur la durée d'occupation des terrains, d'une convention tarifaire temporaire, entre la 4CF et le représentant ou responsable du groupe. Cette prestation sera facturée, par bac et par jour de collecte.
- La Collecte des déchets des manifestations culturelles/sportives : Le coût sera calculé en fonction du nombre de bacs fournis :
 - Si nombre de bacs mis à disposition ≤ 10, prestation non facturée ;
 - Si nombre de bacs >10, prestation payante (à partir du 1er janvier 2022). Une convention temporaire devra être passée entre la 4CF et l'organisateur (dès le 1er bac fourni).
- Arrêt de la collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMR) et des emballages dans les lotissements privés, à compter du 1er juillet 2021.
- La collecte des encombrants sera limitée à un poids maximum de 60 kg, et un cubage maximum de 2 m³.
- La collecte des déchets verts est limitée à un bac de 240 litres par foyer. L'arrêt de la collecte, dans les lotissements privés et résidences collectives, interviendra à compter de la réception des arrêtés municipaux.

Accord du Conseil.

2) Convention d'honoraires (avocat)

La commune ainsi que la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ont été saisies d'une nouvelle requête de la SARL Holding Sensive, interjetant appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Caen le 13/02/2020 et

concernant une demande d'indemnisation suite à l'achat en 2004 d'une propriété située sur la commune de VILLERVILLE, hameau du Grand Bec.

Proposition de signer une convention d'honoraires pour défendre les intérêts de la commune avec l'avocat précédemment en charge de cette affaire pour la défense des intérêts de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, Maître Esther COLLET.

Accord du Conseil.

3) Créances éteintes

Demande de la Trésorerie Principale suite à l'ordonnance du Tribunal de Caen pour l'effacement de la dette d'une ancienne locataire de la commune pour un montant de 3 078€13.

Accord du Conseil.

Le Conseil demande de poursuivre le recouvrement à l'encontre de son ancien colocataire, ou que la Trésorerie Principale justifie que cette ordonnance concerne également le colocataire : texte, jurisprudence....

4) Révision de loyer communal,

Concerne le logement du 73 rue Butin au 15/06/2021 selon l'Indice de Référence des Loyers du 1^{er} trimestre soit une augmentation de 1,00%. Son loyer mensuel sera établi à 676,70€ à la date anniversaire.

Accord du Conseil.

5) SPL : avenant n°1 au contrat de concession pour l'organisation d'animations

Avec la crise sanitaire de la COVID-19 de 2020, certaines animations ont été annulées. La SPL n'a donc pas réalisé toutes les dépenses techniques envisagées mais elle a dû assurer des dépenses de fonctionnement incompressibles (ex : frais généraux, masse salariale, ...).

Compte tenu de la baisse conséquente des charges prévues au budget prévisionnel et des aides de l'Etat perçues par la SPL, le niveau de la subvention forfaitaire d'exploitation doit être revu à la baisse, à savoir 11 000 euros au lieu des 24 600€ prévus.

Proposition de conclure cet avenant n°1 au contrat de concession initial.

Accord du Conseil.

6) Renouvellement de la convention avec la FREDON Normandie

Proposition de renouveler la convention pour la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le Calvados et de nommer 2 référents :

- Contact mairie : Sophie DIERRE
- Référent local : Germain LELARGE

Accord du Conseil.

7) Convention ATC

La commune loue l'emplacement pour 1 pylône de téléphonie. La Société ATC Europe est en charge des négociations pour la revalorisation de loyer.

Afin de finaliser ce dossier, proposition d'autorisation monsieur le Maire à négocier la nouvelle convention.

concernant une demande d'indemnisation suite à l'achat en 2004 d'une propriété située sur la commune de VILLERVILLE, hameau du Grand Bec.

Proposition de signer une convention d'honoraires pour défendre les intérêts de la commune avec l'avocat précédemment en charge de cette affaire pour la défense des intérêts de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, Maître Esther COLLET.

Accord du Conseil.

3) Créances éteintes

Demande de la Trésorerie Principale suite à l'ordonnance du Tribunal de Caen pour l'effacement de la dette d'une ancienne locataire de la commune pour un montant de 3 078€13.

Accord du Conseil.

Le Conseil demande de poursuivre le recouvrement à l'encontre de son ancien colocataire, ou que la Trésorerie Principale justifie que cette ordonnance concerne également le colocataire : texte, jurisprudence....

4) Révision de loyer communal

Concerne le logement du 73 rue Butin au 15/06/2021 selon l'Indice de Référence des Loyers du 1^{er} trimestre soit une augmentation de 1,00%. Son loyer mensuel sera établi à 676,70€ à la date anniversaire.

Accord du Conseil.

5) SPL : avenant n°1 au contrat de concession pour l'organisation d'animations

Avec la crise sanitaire de la COVID-19 de 2020, certaines animations ont été annulées. La SPL n'a donc pas réalisé toutes les dépenses techniques envisagées mais elle a dû assurer des dépenses de fonctionnement incompressibles (ex : frais généraux, masse salariale, ...).

Compte tenu de la baisse conséquente des charges prévues au budget prévisionnel et des aides de l'Etat perçues par la SPL, le niveau de la subvention forfaitaire d'exploitation doit être revu à la baisse, à savoir 11 000 euros au lieu des 24 600€ prévus.

Proposition de conclure cet avenant n°1 au contrat de concession initial.

Accord du Conseil.

6) Renouvellement de la convention avec la FREDON Normandie

Proposition de renouveler la convention pour la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le Calvados et de nommer 2 référents :

- Contact mairie : Sophie DIERRE
- Référent local : Germain LELARGE

Accord du Conseil.

7) Convention ATC

La commune loue l'emplacement pour 1 pylône de téléphonie. La Société ATC Europe est en charge des négociations pour la revalorisation de loyer.

Afin de finaliser ce dossier, proposition d'autorisation monsieur le Maire à négocier la nouvelle convention.

Le Conseil propose, en outre de l'augmentation substantielle du loyer global en comparaison aux loyers de même type avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, qu'ATC Europe aide la commune sous forme de mécénat, par exemple en participant à l'installation du parcours sportif (5 000€) dans le Parc des Graves.
Accord du Conseil.

8) ENEDIS : convention de servitudes – travaux de la future boulangerie

Afin de démarrer les travaux de la nouvelle boulangerie, le compteur de l'ancien garage, doit être déplacé. ENEDIS a transmis une convention de servitudes nécessaire au transfert.

Le Conseil autorise M le Maire à signer la convention de servitudes.

9) Modification de la Régie n°1

- Suite à des demandes d'associations et d'animateurs sportifs pour les autoriser à organiser des activités sportives dans le Parc des Graves, proposition de définir un tarif par mètre linéaire pour une activité et d'inclure la recette de ces activités sportives à la Régie n°1 Droits de place : tarif de 1,50€ le mètre linéaire pour une activité sportive.

Accord du Conseil.

- Proposition de définir le tarif forfaitaire pour les brocantes professionnelles sous le lavoir : 15€ / stand de 10m².

Accord du Conseil.

10) Modification de la régie n°5

Suite à l'enregistrement de l'émission « Village préféré des Français », proposition d'acheter le magazine sur les villes sélectionnées en 2021 (6 pages seront consacrées à la commune de Villerville).

Proposition d'acheter 100 magazines pour un montant de 340,50€ (sans frais de port puisque M VANDERSTUYF, conseiller municipal, se propose de les acheminer par ses soins) et de les vendre au tarif unitaire de 6,95€. La recette de ces ventes sera déposée sur la Régie n°5 Recettes de la Taxe de Séjour.

Accord du Conseil.

11) Achat de terrain

Proposition d'acheter un des terrains dits des Maslis : parcelle cadastrée A 201, d'une superficie de 56 576 m², pour 67 897€.

Il conviendra d'y ajouter les frais (notariés et autres) ainsi que la rédaction du nouveau fermage, le tout à établir par Maître ALEXANDRE, notaire à Honfleur.

Accord du Conseil.

12) Devis

- Remplacement d'1 chaudière d'un logement communal

Proposition de remplacer la chaudière à gaz (très ancienne) des locataires situés au 1 rue de Landal à gauche par l'entreprise DELAMARE David pour un montant de 3 825,98 € (entreprise non assujettie à la TVA).

Accord du Conseil.

- Création d'1 nouvel éclairage au BIT pour être plus adapté à l'accueil des touristes.
L'entreprise J-C HALOPEAU propose la fourniture et la pose de 2 lampes LED et 6 mètres de bandeau LED, et le remplacement de 6 appareils d'éclairage encastrés, pour un montant de 929,00€ HT soit 1 114,80 TTC.
La SPL prendra en charge les frais de peinture et le nouveau mobilier.
Accord du Conseil.
- Devis de matériaux
Pour le carrelage des douches des vestiaires du stade pour un montant de 417,08€ TTC.
Les travaux seront effectués par les membres de l'association USV.
Accord du Conseil.
Le Conseil donne également un accord de principe pour fournir le matériel de peinture pour que les membres de l'association puissent repeindre les lisses.

13) Défense de la commune

Proposition de solliciter une convention tripartite établie avec Maître FAVRE Frédérique, avocat au cabinet Paragraphe Avocats à Saint Lô, et Maître Christophe AGOSTINI, avocat au cabinet CONCEPT AVOCATS, à CAEN, pour la défense de la commune pour une demande d'indemnité préalable de la SAS le Petit Casino.
Accord du Conseil.

14) Communication

Point sur l'application mobile de communication Illiwap pour la commune depuis fin mars 2020 afin d'apporter tous éléments de communication à la population. Le but de l'application est d'informer la population sur les plans sanitaires, sécuritaires et sociaux ainsi que de promouvoir les activités locales (associations, commerces, marchés...).

L'abonnement se terminant le 31/05/2021, les membres du Conseil souhaitent continuer de communiquer grâce une application mobile sur la commune.

Afin de continuer ce type de communication, 2 entreprises ont été sollicitées.

- M VANDERSTUYF a fait une présentation de l'application Illiwap. La SA Charvet Industries propose le renouvellement de l'offre premium de l'application Illiwap pour 3 années, pour un montant annuel de 490,00€ HT soit 588,00€ TTC.
- M PAPELOUX présente l'application My Mairie, une application mobile équivalente de communication, au tarif de 50,00€ HT par mois soit 600,00€ HT et 720,00€ TTC par an.

Le conseil municipal décide, par 10 voix pour Illiwap et par 5 voix pour My Mairie, des membres présents ou représentés, de continuer avec l'application Illiwap pour 3 années pour un montant de 490,00€ HT soit 588,00€ TTC.

15) Mise à disposition de salle pour l'Ecole des passions

Suite aux bons retours de cette expérience, proposition de renouveler la mise à disposition d'une salle pour l'école des passions de Trouville-sur-Mer de septembre au 15 décembre 2021.

Il est rappelé que l'école a procédé à une fusion administrative avec Trouville-sur-Mer pour les 3 sites et que par conséquent elle n'est absolument pas fermée.

Accord du Conseil.

16) Droits de Terrasse

- Snack rue Maréchal Foch :

- Suite à décès et donc à changement d'exploitant, il est proposé d'annuler le droit de terrasse de 300€ dû pour une partie de l'été 2020.

Accord du Conseil.

- Proposition de modifier le montant déjà délibéré pour 2021 à 700€ (de juin à septembre 2021).

Accord du Conseil.

- Crêperie rue Maréchal Foch :

Proposition de modifier le montant déjà délibéré pour l'année 2021 à 1 800€.

Accord du Conseil.

17) Vente de la remorque

La remorque est en dépôt-vente depuis mars 2021 sans aucune proposition d'achat à ce jour. M FERREY Stéphane (élagueur paysagiste à Cricqueboeuf) a fait une proposition d'achat pour la remorque Gourdon, pour un montant de 500€.

Accord du Conseil.

18) Demande de subvention

Mme PICCININ Annick a créé en 2016 une Association Pour la Promotion de l'Art et l'Artisanat Régional (APPAAR) qui organise des expositions (sculptures, bijoux, photos, peinture, dessins, artisanat...), dédicaces de livres ...

Mme PICCININ prépare actuellement un ouvrage de photographies sur Villerville.

Proposition d'attribuer à l'APPAAR une subvention de 300€.

Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

